

ont été édifiées au cours de la Renaissance, ce qui vient ici conforter l'image de l'«âge d'or» de la Bretagne à cette époque. Puis B. Cunliffe décrit le «mur de la pêcherie» qui barre la baie à l'ouest de l'oppidum, dont l'appareil impressionnant est déjà mentionné au XII^e siècle dans la Vie de saint Efflam. L'auteur, plutôt qu'une simple pêcherie, y voit un barrage destiné au fonctionnement d'un moulin à marée qui serait donc plus ancien que le premier à être attesté en Bretagne en 1186 à Pencastel en Arzon (en fait, il y a une mention un peu plus ancienne en 1182 sur l'étier de Quimiac en Mesquer). On doit au même B. Cunliffe l'étude du parcellaire avec des cartes de l'occupation puis de l'utilisation du sol depuis le haut Moyen Âge.

Enfin, P. Galliou fait l'historique des observations, des sondages et des fouilles effectués sur le site depuis le XVIII^e siècle, en fonction des grandes périodes historiques. C'est une sorte d'introduction à l'annexe A qui, sur plus de soixante pages, contient les textes relatifs au Yaudet depuis la Vie de saint Tugdual. Ce corpus est très complet avec de larges extraits d'articles et d'ouvrages et même les rapports de fouilles inédits de P. Merlat et de L. Fleuriot en 1952 et d'Y. Garlan en 1969.

C'est une étude exemplaire, richement illustrée, agréablement présentée (on peut juste regretter quelques coupures fâcheuses de mots en bout de ligne), qui prouve que l'on peut concilier un haut niveau d'exigence chez les auteurs et un intérêt soutenu chez les lecteurs.

André CHÉDEVILLE

Pierre-Roland GIOT, Philippe GUIGON, Bernard MERDRIGNAC, *Les premiers Bretons d'Armorique*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, 246 p.

La brutale disparition de Pierre-Roland Giot en janvier 2002 aurait pu mettre fin au grand œuvre qu'il avait entamé et concevait, sans doute, comme le legs intellectuel qu'il se devait de laisser à l'histoire de Bretagne.

Il avait, en effet, mis en chantier, entouré de disciples et d'amis, le livre aujourd'hui présenté. Dès les premières lignes son projet apparaît défini : désirant «revenir à l'époque des racines» (p. 11), la pauvreté des sources historiques entraînant «une avalanche d'allégations mythologiques» (*ibid.*), il s'agissait «dans un contexte pluridisciplinaire moderne» (*ibid.*) non de revenir sur la magistrale mise au point de A. Chédeville et H. Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois*, parue en 1984, mais bien de compléter cette dernière par l'apport des avancées de la recherche historique et archéologique récente. Le propos se voulait encore plus clair :

«éviter les chausse-trappes de la pensée unique» (p. 13), cela étant obtenu par la confrontation de «diverses perspectives fort différentes, parfois contradictoires» (*ibid.*), c'est-à-dire «essayer de construire une histoire à plusieurs mains» (*ibid.*), cela sans passion, en «Européen typique» (*ibid.*) et dans une perspective de la longue durée et même de la très longue durée. Le préhistorien qu'il était ne pouvait, en effet, que considérer l'arrivée des Bretons en Armorique comme un moment de l'histoire de ce territoire, ni plus ni moins important que d'autres.

Le projet était donc double : contribuer à débarrasser l'histoire de Bretagne des scories du XIX^e siècle, en favorisant une «maïeutique» (p. 17) et entamer une histoire «globale» de cette terre en n'excluant aucun de ses passés.

Concepteur et ordonnateur de cette vaste et ambitieuse entreprise, P.-R. Giot ne put donc y apporter les ultimes retouches, particulièrement dans ce qu'il avait personnellement pris en charge. Aussi il faut souligner combien Bernard Merdrignac et Philippe Guigon, «en témoignage de l'affection qu'ils lui portaient et en hommage à sa mémoire» (p. 8) nous livrent ici un bel ouvrage et s'acquittent avec brio de la tâche singulièrement difficile qui leur échet lorsque leur maître et ami disparut.

Le livre s'ouvre par deux chapitres, rédigés par P.-R. Giot, relatifs à «L'histoire naturelle», des «milieux» tout d'abord, puis des «hommes d'Armorique et de Bretagne». À l'image de nombreuses thèses d'histoire régionale, son propos entend suggérer le poids et le rôle des milieux naturels sur la vie des hommes : car outre une douceur du climat toute relative selon les secteurs, la Bretagne a connu des évolutions importantes de son trait de côte (sur 2 000 ans le niveau moyen des mers se serait élevé de 1,5 mètre à 2 mètres environ), cela ayant des conséquences non négligeables pour les peuplements littoraux, la fertilité des terres, les possibilités de navigation, d'échanges et donc d'activités maritimes. L'image d'un monde en mutation, car vivant, est ici donnée et suggère des évolutions sociales nécessaires. Pour clore cette première partie, le mythe de la «forêt centrale» est brièvement ré-examiné, pour rappeler que la palynologie «n'en fait deviner aucune trace» (p. 30).

Mais plus que les conditions naturelles, ce furent les hommes et leur façon de vivre au quotidien qui intéressèrent l'érudit. Aussi leur consacre-t-il quatre fois plus de pages dans le chapitre qui suit. De même, avec l'aide de Ph. Guigon, l'ultime chapitre de l'ouvrage a-t-il pour thème : «La civilisation matérielle des anciens Bretons armoricains». Ce tableau de la Bretagne ancienne voulait donc s'achever sur les témoignages, même modestes, de la vie des plus humbles, en terre d'Armorique.

Il entame son propos par un long développement relatif à l'historiographie de l'élaboration de la notion de race aux XIX^e et XX^e siècles et

insiste sur celle de «race historique» – initiée par Augustin (1795-1856) et Amédée Thierry (1797-1873) – et son retentissement. Outre la vaste culture qu'il déploie ici (et qui sera fort utile à qui veut se pencher plus avant sur ce genre de problèmes en trouvant là une synthèse commode), il rappelle, non sans malice, l'usage qui en fut aussi fait. En 1864, Émile Jamet (vulgarisateur de techniques agricoles) écrivait dans un cours d'agriculture à l'usage des écoles primaires : «Les vaches du Morbihan n'ont pas plus changé que les hommes qui les amenèrent avec eux ; on voit aujourd'hui dans la Cornouaille des Bas-Bretons qui ressemblent au portrait de leurs ancêtres donné par un historien grec (Hérodote) il y a environ deux mille cinq cents ans... Vous le voyez, les races restent toujours semblables quand on ne les croise pas».

Si P.-R. Giot voulut s'appesantir sur ces problèmes, n'était-ce pas qu'il avait conscience que ces conceptions «raciales» étaient très sensibles dans une partie de l'historiographie bretonne du XIX^e siècle et qu'elles avaient pu aboutir – dans certains milieux bretons – à des dérives malsaines au milieu du XX^e siècle ? Mais revenant aux «racines», l'auteur se penche tout d'abord sur le caractère «celtique» des populations bretonnes contemporaines. Force est de constater «qu'essayer de retrouver dans les populations actuelles – par le biais d'études anthropologiques – ce qui pourrait refléter les divers peuplements d'il y a 1 000 ou 1 500 ans, au vu de ce que nous savons maintenant, est un exercice fort difficile» (p. 37). La «race bretonne», rêvée par Arthur de La Borderie, est donc là annihilée. P.-R. Giot souligne, en outre, que les travaux récents sur la fréquence géographique des marqueurs génétiques sont éloquents : les locuteurs actuels du gaélique irlandais apparaissent être, avec les Basques, les descendants des peuples pré-néolithiques et pré-indo-européens, d'où l'«inanité» de traiter ces peuples de «celtes» (p. 41). Aussi, si à partir de l'Âge du Fer, l'Armorique est un pays de langue et de civilisation celtique ou celtisé, faut-il voir pour autant dans les Bretons des Celtes ?

En brossant à grands traits ce que l'on peut envisager des temps romains en Armorique, il ressort qu'à bien des aspects l'on reste dans des incertitudes pleines d'une pénombre «irritante» (p. 49). Et l'archéologue souligne bien la difficulté des interprétations à donner à des réalités qui pourraient apparaître rassurantes car matérielles : ainsi en est-il des objets trouvés dans certaines sépultures. S'agissait-il d'habitudes «ethniques», d'équipements obligés ou de souvenirs acquis dans des cantonnements antérieurs ? Car les traces respectives de Francs comme des Bretons immigrés sont bien difficiles à déterminer.

À l'heure actuelle, on s'accorde à estimer les effectifs des «envahisseurs» germaniques de la Gaule, tout au plus à quelques dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants (100 000 personnes pour les Francs, par exemple) (p. 73). Ne faudrait-il pas voir, à une échelle

moindre, compte tenu de l'exiguïté du territoire, un phénomène analogue en Armorique ?

Enfin, P.-R. Giot dresse le bilan que l'on peut envisager des fouilles qu'il a menées dans deux sites majeurs pour ces hautes époques, Lavret près de Bréhat et Saint-Urnel en Plomeur. Il consacre, en outre, quelques lignes aux hommes inhumés à Landévennec ; cette brièveté étant probablement due au fait que le maître voulait laisser à sa disciple (A. Bardel, responsable de la fouille de l'ancienne abbaye) le soin de communiquer elle-même le détail et l'analyse de ce qu'elle y a découvert, ce qu'elle fait, en quelques lignes, un peu plus loin dans l'ouvrage.

Bernard Merdrignac, dans les trois chapitres suivants, traite successivement de : «La chrétienté bretonne des origines au VI^e siècle» (p. 75-89), «Les saints et la «seconde migration bretonne» (p. 93-120), «La Bretagne et les Carolingiens» (p. 121-154), en s'adjoignant la collaboration de spécialistes sur des sujets très «pointus», présentés sous forme d'encadrés, Soazick Kerneis pour «L'ancienne loi des Bretons d'Armorique» (p. 89-91), A. Bardel déjà citée, etc.

Dans ces différents chapitres, B. Merdrignac dresse, avec la science et la rigueur intellectuelle qu'on lui connaît, une synthèse érudite, mais également très claire et pédagogique de ce que l'on peut envisager du haut Moyen Âge breton. Comme tout médiéviste soucieux d'appréhender l'histoire de la Bretagne, il a conscience, en effet, que durant ces siècles se jouèrent des enjeux capitaux pour le devenir de ce territoire et la compréhension que nous pouvons en avoir. Aussi considère-t-il, dès l'abord le problème de la christianisation. N'est-ce pas cette question qui a permis à certains de vouloir comprendre dans les anciens Bretons des populations celtes libres de toute entrave politique, mais également «romaine» c'est-à-dire papale, pratiquant une chrétienté spécifique ?

Il envisage que l'Armorique dut «être atteinte par le christianisme durant les IV^e - V^e siècles au même rythme que d'autres régions périphériques de la Gaule et dans des conditions analogues», l'Église s'y insérant comme ailleurs dans les circonscriptions territoriales de l'Empire (p. 82). Il rappelle également, avec beaucoup de pertinence, qu'à la fin du IV^e siècle, ce territoire relevait de la province de Troisième Lyonnaise et avait donc pour métropole Tours, qui eut jusqu'en 397, un évêque très soucieux de sa mission de pasteur des âmes, Martin (p. 84) ; ce dernier, en effet, l'aurait-il laissé à l'abandon du point de vue spirituel, alors qu'il en avait la charge ? Mais si déterminer l'antiquité des groupes épiscopaux demeure malgré tout difficile, on peut envisager à la suite des travaux de Mgr L. Duchesne et L. Pietri, dans ce secteur, «un programme délibéré d'organisation ecclésiastique aux dernières heures du régime impérial romain» (p. 87).

Il faut donc, si l'on suit B. Merdrignac, comprendre que les immigrants bretons, à partir des IV^e - V^e siècles, durent arriver dans un territoire où les notions de hiérarchie ecclésiastique étaient déjà présentes tout comme des structures, même rudimentaires, d'organisation ecclésiastique. Ce que tendrait à confirmer la présence au concile d'Orléans en 511 des évêques de Rennes, de Nantes, de Vannes, mais également de la cité des Osismes, Lithard, en qui il faut reconnaître un nom wisigothique (p. 106). Qui avait pu le nommer à cet *honor* ? Au regard du droit prééminent du *princeps*, « évêque de l'extérieur » par ce titre-même, nous aurions tendance à suggérer qu'il faut voir ici une intervention de Clovis et donc le contrôle de ce territoire par le pouvoir franc, héritier et continuateur fidèle de l'autorité impériale romaine.

Car si l'importance du baptême du roi Clovis pour des immigrants chrétiens est certaine, quelle résonance cette cérémonie eut-elle au plan institutionnel ?

Après la remise des codicilles du consulat, par l'envoyé de Byzance, à Tours en 508 (au retour donc de la bataille victorieuse contre les Wisigoths ariens et l'hérésie arienne) « les chefs bretons ne pouvaient plus légitimement se parer du titre royal » (p. 106). Ces populations étaient, en effet, infiniment respectueuses du monde romain (leurs premiers contingents n'étaient-elles pas venues le défendre ?), désormais représenté par Clovis. Le texte de nature juridique intitulé *Excerpta de Libris Romanorum et Francorum*, conservé dans des collections canoniques compilées en Bretagne du VI^e au VIII^e siècles (étudié par L. Fleuriot et S. Kerneis) ne les qualifiait-il pas de « Romains » et ne leur défendait-il pas expressément « de se laisser pousser les cheveux à la façon des Barbares » (p. 88) ?

Aussi les Bretons ont persisté « à assumer leur héritage romain » (p. 117), car encore à la fin du VI^e siècle, l'épouse de Waroch affranchit des esclaves selon le droit romain et les troupes du chef breton apparaissent « tondues » (*ibid.*). On est donc bien loin ici de l'image caricaturale, mais si courante dans nombre d'ouvrages, de Barbares chevelus.

B. Merdrignac expose ensuite, fort clairement, les interactions obligées entre la situation Outre-Manche et celle connue en Armorique. L'exode à partir des V^e - VI^e siècles est, en effet, indéniablement, celui de réfugiés chassés par des populations souvent d'origine « celtique ».

Peut-on pour autant adhérer à la conception de plusieurs historiens – conception qu'il reprend – de « double royaume », de part et d'autre de la Manche ?

Pour qu'il y eût pareille réalité politique et institutionnelle, il eût fallu que le pouvoir mérovingien eût abandonné toute prérogative et toute velléité de prérogative sur ce territoire relevant primitivement de la Gaule. Les études menées de façon générale sur le monde mérovingien montrent des

rois soucieux de défendre la *regalis potestas* et bien conscients des intérêts de la *res publica*. Ce que l'on entrevoit, dans le Vannetais, encore au ^v^e siècle, au temps de Waroch (par exemple la vaste campagne militaire franque menée sur ce territoire, mais plus encore l'évêque de Vannes assurant les généraux du roi de sa loyauté à l'égard du pouvoir royal franc), ou au nord de la péninsule (les relations entretenues par l'évêque Samson et le roi Childebert) suggère une réalité plus complexe. La conscience de la légitimité politique que l'on avait en Armorique n'est-elle pas sensible dans le fait que Waroch demanda une investiture au roi franc, afin de gérer la *civitas* de Vannes (comprendons le territoire de la cité et non simplement la ville), s'engageant à y percevoir les impôts dus au pouvoir franc ? Ce qui sous-entend l'existence d'une administration et de registres fiscaux mis à jour, situation avérée pour d'autres secteurs de Gaule.

De même, faute d'être en mesure de dresser une quelconque carte matérialisant les frontières des évêchés et plutôt que de parler comme l'a fait L. Fleuriot, de «grande Cornouaille», pourquoi ne pas envisager, qu'à l'image du reste de la Gaule, subsistèrent en Bretagne, à peu de choses près (la scission de la cité des Osismes étant probablement une mesure stratégique prise par les Romains), les *civitates* connues à l'époque romaine ? Les Bretons, romains par les mœurs et le droit, ayant le souci de les préserver au moins autant que le faisaient les Francs à la même époque. D'autant que ces ressorts de pouvoir étaient anciens, connus des populations et qu'ils fournissaient aux élites des structures de pouvoir commodes à reprendre à leur profit. Car si Waroch ne versa pas, semble-t-il, au roi des Francs les taxes promises, à quoi faisait allusion l'évêque Regalis lorsqu'il évoquait «le joug très dur des Bretons», ne serait-ce pas aussi à des perceptions d'impôts qui étaient ressenties par les Armoricaains comme indues ? Là se trouve, en effet, posé le statut des chefs bretons au regard du pouvoir héritier de la puissance publique romaine, le pouvoir royal franc.

Comme l'écrit B. Merdrignac, la titulature donnée aux chefs bretons, dans les sources à notre disposition pour cette période, varie : Grégoire de Tours les dit, au ^v^e siècle, être «comte et non roi», mais Judicael, au siècle suivant est donné *princeps* ou *rex*.

Cette terminologie diverse et donc précise, car adaptée à des moments et à des hommes, devrait aider à une réflexion sur le statut institutionnel des anciens Bretons, héritage de leur mode d'installation en Armorique. Car, par exemple, soulignons que Grégoire les qualifie non de «comte» mais de «comte des Bretons», ce qui a un sens institutionnel fort précis. Et ce n'est pas l'un des moindres mérites de cet ouvrage que de donner l'enjeu de résoudre ce problème.

La comparaison avec d'autres secteurs de l'ancien Empire peut, en effet, livrer certaines clés. L'image du roi Judicael, modèle d'austérité et

de rigueur spirituelle, montre bien que dans ce domaine encore, la Bretagne suivait les évolutions du temps : la noblesse du royaume des Francs était alors fascinée par la spiritualité colombanienne ; elle contribua à fonder nombre de monastères sur des terres patrimoniales et combien de ses membres n'hésitèrent pas à gagner le désert, tel Arnulf de Metz, à l'origine de la puissance carolingienne ? Mais de même elle développa une ambition redoutable qui, face aux malheurs de la royauté mérovingienne, lui fit instaurer aux lisières du *regnum Francorum*, des « principautés », c'est-à-dire des territoires dont le chef se parait du titre de *princeps*, vaste mouvement d'appropriation de pouvoirs régaliens, étudié par K.-F. Werner. Ne faudrait-il pas y insérer la Bretagne ?

Car si « toute histoire de la Bretagne s'interrompt aux alentours de 650 pour se poursuivre à partir de 750 » (p. 121) comme le remarque B. Merdrignac en entamant un troisième chapitre relatif au moment carolingien, ne s'agissait-il pas dans cette optique d'une mise au pas d'un territoire rétif par l'homme le plus puissant du royaume, officiellement investi depuis 751 du titre royal, Pépin III, à l'image de la volonté qu'eurent désormais les princes carolingiens de rentrer dans le plein exercice de leurs droits régaliens, la volonté « impériale » de Charlemagne puis de Louis le Pieux à assujettir de nouveau certaines contrées résultant du fait qu'ils se sentaient pleinement dépositaires du pouvoir impérial romain.

Les données archéologiques suggèrent que la partie orientale de la Bretagne évolua, aux VII^e et VIII^e siècles, au même rythme que la Neustrie voisine, alors que l'ouest de la péninsule paraît pratiquement coupé du monde franc (p. 121). Les pages qui suivent montrent pourtant que dès le premier quart du IX^e siècle les avancées les plus récentes de la spiritualité initiée par l'empereur Louis sont adoptées dans ces confins. Les contacts avaient-ils donc été totalement interrompus ? Car « ce ne sont pas deux mondes étrangers l'un à l'autre qui entrent pour la première fois en relation » (p. 128) lors de l'entrevue à Priziac entre Matmonoc et l'empereur d'Occident, en 818. L'abbé Witchaire, émissaire de l'empereur auprès du roi Murman, était possessionné non loin de la résidence de ce dernier (p. 129), aux confins du Vannetais et du Poher. Rappelons, en effet, qu'Er mold le Noir précise que ces domaines lui avaient été donnés par Louis le Pieux, ce qui laisse penser qu'il s'agissait de biens du fisc. L'empereur en avait donc encore la connaissance, le contrôle et il savait que cette possession concédée à Witchaire serait avalisée par les pouvoirs locaux. Pareille constatation laisse songeur, mais justifierait la fidélité de Nomenoe.

Dans un ultime chapitre, P.-R. Giot et Ph. Guigon abordent quant à eux la vie quotidienne – par le biais de la civilisation matérielle – des anciens Bretons.

Notant la rareté des témoignages archéologiques – à la différence d'autres secteurs européens –, ils avancent diverses raisons à ces absences,

naturelles ou humaines. Mais au travers de ces objets souvent humbles, il s'agit bien de «deviner un peu de leurs manières de vivre..., leurs conceptions de la vie, leurs préjugés et leurs traditions...».

Les auteurs perçoivent avec justesse des traces d'un système juridique rigoureux dans la vente et la donation des terres à l'époque carolingienne, tout comme la survie probable de la notion du bien du fisc, c'est-à-dire de biens «d'État». Soulignons que l'abbaye Saint-Sauveur de Redon fut, en effet, élevée sur une terre relevant de ce statut et cédée par Louis le Pieux à un noble breton, à l'image donc, dans un autre secteur géographique, de ce qui a été constaté pour Witchaire.

Le rôle des abbayes dans la mise en valeur des terres difficiles est suggéré (p. 161) : un acte, d'époque carolingienne, du cartulaire de Redon fait, en effet, déjà mention de défrichement (n° CCLXVII).

L'habitat est ensuite examiné : paysan tout d'abord, noble ensuite. Le terme de *domus* ayant dans le cartulaire de Redon un sens aristocratique (p. 167). Il semble que dans ce recensement, la *domus* royale, d'époque carolingienne, mentionnée dans le nécrologe de Landévennec – et qui vient étayer l'idée que cette abbaye ne fut pas que «seigneuriale», mais relevait d'un autre statut ; pouvait-il en être autrement d'ailleurs pour un sanctuaire investi de missions majeures en Bretagne par le pouvoir impérial ? – semble avoir été oubliée. Les enclos fortifiés occupent dans ce développement une place importante, avec, naturellement le beau site de Locronan, ou celui du camp de Péran en Plédran, fouillés par Ph. Guigon et J.-P. Nicolardot.

Puis est traité le problème de l'ancienneté des évêchés (et notamment ceux de l'ouest de la péninsule), des églises paroissiales et de leur cimetière, des monastères, par le biais de l'archéologie et d'un intéressant recensement terminologique.

Enfin l'ouvrage se clôt par un développement important relatif aux «échanges». Sans doute faut-il pressentir ici la vision qu'ont voulu donner les auteurs de la Bretagne : un monde toujours ouvert à tout ce qui a parcouru l'Europe de ces époques et jamais replié sur lui-même, car situé sur des routes commerciales lointaines et peuplé d'hommes avides de contacts, car sources de richesses matérielles mais pas seulement.

Ce chapitre s'ouvre par une description des monnaies romaines retrouvées en Bretagne (beaucoup étant actuellement perdues). Entre autres, par exemple, sur l'île Lavret près de Bréhat, une silique d'Honorius. Durant l'époque mérovingienne et carolingienne, Nantes, Rennes et Vannes (vers 560) furent lieu de frappe des rois mérovingiens. Les auteurs soulignent que les chefs bretons «ne semblent pas avoir jamais essayé de posséder leur propre monnayage» (p. 196). Ne conviendrait-il pas de rappeler ici les travaux d'Olivier Bruand qui a mis en relation lieux de frappe

et lieux de perception de l'impôt ? La demande de Waroch aux envoyés du roi (cf. supra) prendrait ici tout son sens.

Vecteurs d'échanges pour un territoire environné de toute part par la mer, les types de bateaux existant dans les mers de l'ouest de l'Europe sont ensuite examinés. Les Bretons disposaient, lors de l'exode, de navires robustes et suffisamment vastes pour transporter des hommes en nombre important. Les barques de pierre ne voguent donc plus qu'au gré de l'imagination de certains... Mais le géologue réapparaît enfin avec plusieurs pages consacrées aux «mines» montrant la richesse minérale de la Bretagne, exploitée depuis des temps immémoriaux par les habitants de cette terre; cette richesse ne fut-elle pas également la cause de la volonté renouvelée de contrôler ce territoire ?

On aura compris que les trois auteurs de cette somme, rassemblant ce que l'on peut entrevoir de l'histoire, des mœurs et de la vie quotidienne des Bretons d'Armorique au haut Moyen Âge, nous livrent un bel ouvrage tout à la fois bilan et matière à recherches pour l'avenir. C'est à cette capacité de susciter l'envie d'aller «plus loin» que l'on reconnaît un travail historique de qualité. Aidés par la volonté indéniable des Presses universitaires de Rennes de donner un livre accessible à tous, agréable à consulter par son format, sa présentation et de nombreuses cartes, photographies en couleur qui viennent «adoucir» un propos parfois austère, ils mettent à notre disposition un travail d'érudition tant par son contenu que par la bibliographie importante qui a été rassemblée. Il sera désormais un ouvrage de référence mais il contribuera indéniablement à susciter des recherches complémentaires : il montre combien les chantiers à entreprendre demeurent nombreux malgré l'impression fallacieuse, donnée par les certitudes du XIX^e siècle, que des réponses avaient été apportées. Certaines questions doivent être posées, ainsi l'empreinte laissée par les Vikings (on peut regretter qu'ils n'occupent pas plus de pages) et d'autres plus fondamentales doivent être désormais reprises. Hubert Guillo- tel, récemment disparu, voulait ainsi réouvrir, entre autres projets, le dossier des créations de paroisses. Nul doute que la lecture de cette synthèse stimulante amènera de jeunes chercheurs vers l'histoire de Bretagne et le désir de mieux saisir son passé.

Joëlle QUAGHEBEUR

Olivier CHARLES, *Chanoines de Bretagne. Carrières et cultures d'une élite cléricale au siècle des Lumières*. Préface de Jean Quéniart. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 456 p.

M. Olivier Charles a soutenu à Rennes, le 30 novembre 2002, une thèse de doctorat sur un sujet nouveau et original : «*Les nobles dignités*,